

RÈGLEMENT JEU CONCOURS *BLACK TORCH*

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

AC Media, SARL dont le siège social est situé en France, au 11 bis rue de Milan 75009 Paris, immatriculée sous le numéro 450 535 349, représentée par Monsieur Fabien Hyzard, agissant en sa qualité de Responsable Marketing, organise un jeu concours à l'occasion de la sortie du tome 1 du manga *Black Torch*.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

1. Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, Corse comprise, Belgique et Suisse, et est limité à une seule participation par foyer (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse e-mail). Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu (et notamment les membres de la société AC Media), de même que les membres de leur famille.
2. Toute participation d'un mineur à ce jeu concours sera soumise à l'autorisation préalable et écrite d'un parent ou tuteur légal.
3. La participation à ce jeu concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. La participation de tout résident d'un autre pays que la France, Corse incluse, ou la Belgique et la Suisse ne pourra être prise en compte.
4. Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par la société organisatrice, AC Media.
5. Les coordonnées incomplètes, non conformes au règlement ou reçues après la date limite de participation ne seront pas prises en considération.
6. En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant le fonctionnement de ce jeu concours.

ARTICLE 3 : ACCÈS ET DURÉE

1. Le jeu concours est accessible en ligne depuis le site Internet du jeu, à l'adresse suivante : <http://blacktorch.ki-oon.com/> et est ouvert du 11 janvier 2018 à 00 h 01 au 8 février 2018 à 12 h 00.
 2. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.
 3. Il est annoncé via :
 - le profil Facebook de Ki-oon
 - le twitter de Ki-oon
 - le site Internet de Ki-oon : <http://www.ki-oon.com/>
- Sur une publicité échantillonnée dans un livret de prépublication distribué :
=> *en librairie*
=> *avec le tome 12 du manga My Hero Academia*

4. La société AC Media se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu et les dotations mises en jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

1. Pour participer au jeu concours, une inscription est obligatoire. Chaque participant s'inscrit en remplissant le bulletin d'inscription accessible sur le site <http://blacktorch.ki-oon.com/>

2. La période d'inscription en ligne est ouverte du 11 janvier 2018 à 00 h 01 au 7 février 2018 à 12 h 00 (l'heure de validation de participation faisant foi).

3. Le participant doit obligatoirement renseigner tous les champs du formulaire d'inscription. Toute inscription incomplète ou inexacte entraînera la nullité de la participation. De même, une seule inscription par foyer est prise en compte (même nom, même adresse e-mail, même adresse IP).

Le joueur devra également avoir pris connaissance du règlement en cochant la case prévue à cet effet.

4. Pour valider son inscription, chaque participant doit cliquer sur l'icône dédiée à la participation au jeu concours, « bouton de validation ».

ARTICLE 5 : PRINCIPE DU JEU ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le jour de la mise en ligne du site, les personnes qui souhaitent participer au concours sont invitées à rentrer un code secret dans l'espace de page d'accueil prévu à cet effet.

Le code en question est dissimulé sur le livret de prépublication *Black Torch*, distribué dans les librairies spécialisées ainsi qu'avec le tome 12 de *My Hero Academia*.

Une fois le code rentré, s'il est correct, les participants ont accès à un formulaire de participation qu'ils doivent remplir et valider pour pouvoir participer au tirage au sort.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

500 personnes seront tirées au sort parmi ceux qui auront rentré le bon code et recevront un ex-libris signé et numéroté de la série *Black Torch*.

Les lots ne sont pas cumulables. Toute personne ayant déjà été tirée au sort ne pourra prétendre à recevoir un lot supplémentaire.

ARTICLE 7 : MODALITÉS DE MISE EN POSSESSION DES LOTS

1. Les gagnants seront avertis par une liste publiée le 8 février sur le site <http://blacktorch.ki-oon.com/>

2. Les gagnants recevront leur lot par courrier postal, au plus tard 30 jours après la date d'annonce des résultats, à l'adresse indiquée sur leur formulaire rempli en ligne.

- 3.

4. Les lots ne peuvent être échangés contre un autre lot, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service, à la demande des gagnants.

5. La société AC Media se réserve toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer les lots offerts par d'autres lots.
6. Du seul fait de leur participation au jeu concours, les gagnants autorisent la société organisatrice à reproduire et utiliser leur nom, prénom, adresse, d'une part sur le site <http://blacktorch.ki-oon.com/> pendant un mois à compter de la publication des résultats, et, d'autre part, dans toute offre promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu, sans que cette utilisation puisse conférer aux gagnants un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise des lots gagnés.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

1. La société AC Media est déchargée de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, notamment du fait d'actes de malveillance externe.
2. La société AC Media décline toute responsabilité quant à l'acheminement, la qualité et l'état des prix à la livraison. En cas de retour des prix à la société AC Media, les gagnants perdent le bénéfice de leur lot.
3. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT

Les participants sont avisés du fait que AC Media ne procédera pas au remboursement de leurs frais de participation au jeu.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

1. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.
2. Tous les participants au jeu concours via le site <http://blacktorch.ki-oon.com/>, ainsi que leurs parents ou leur tuteur légal s'ils sont mineurs, disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant.
3. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à : AC Media – Concours *Black Torch*– 11 bis rue de Milan 75009 PARIS.
4. AC Media s'engage à ne pas transmettre ces données nominatives, et à ne les utiliser que dans le cadre du jeu afin de contacter et d'avertir les gagnants ainsi que dans le cadre de la communication sur la série *Black Torch*.

ARTICLE 12 : DÉPOT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

1. Le règlement est consultable uniquement en ligne, sur le site Internet du jeu, accessible à l'adresse url : <http://blacktorch.ki-oon.com/>

2. Il ne sera répondu à aucune autre demande orale ou écrite concernant le jeu.

ARTICLE 13 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société AC Media. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents.